

Rencontres nationales de la précarité énergétique
Organisées par l'Anah le 9 Avril 2013

Compte-rendu

Ces rencontres ont été ouvertes par Cécile Duflot, qui encourage tous les acteurs à poursuivre leur mobilisation en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

Elle a confirmé la nécessité d'en faire un "**programme global**" en prenant en compte "**toutes les formes de précarité énergétique, des propriétaires occupants aux bailleurs pour toucher aussi les locataires**", en "élargissant le bénéfice des aides aux ménages dont le revenu est inférieur au revenu médian", "en aidant mieux les propriétaires les plus modestes par une augmentation des taux de subventions publiques" et en renforçant le repérage et la sensibilisation des ménages en situation de précarité énergétique.

La journée étaient organisée en deux tables rondes :

○ **Agir autrement pour mieux repérer la précarité énergétique.**

Philippe Morice, Directeur d'H&D Côtes d'Armor, y a notamment expliqué les raisons – malgré un certain nombre de freins – des excellents résultats Habiter Mieux dans ce département.

○ **Agir autrement pour construire des réponses pérennes.**

L'occasion pour l'Anah de détailler les nouvelles modalités de son programme "Habiter mieux".

1. Des nouvelles conditions d'éligibilité pour le Propriétaires occupants :

7 millions de ménages seront désormais concernés, contre 3 millions précédemment. 4 millions de ménages propriétaires supplémentaires devraient donc pouvoir bénéficier d'aides à la rénovation thermique tandis que les ménages les plus modestes seront davantage soutenus.

Cette évolution permet de prendre en compte un public de plus en plus sensible au coût de l'énergie (près de 40% consacre d'ores et déjà plus de 10% du revenu aux dépenses d'énergie).

Les nouveaux plafonds de revenu fiscal annuel sont largement augmentés (*cf. nouveaux plafonds ci-dessous, à compter du 01/06/2013*).

NOMBRE DE PERSONNES composant le ménage	ILE-DE-FRANCE (en euros)	PROVINCE (en euros)
1	23 881	18 170
2	35 050	26 573
3	42 096	31 957
4	49 153	37 336
5	56 232	42 736
Par personne supplémentaire	7 068	5 382

L'aide de l'Anah, quant à elle, est augmentée, **jusqu'à 50%** du montant des travaux au lieu de 20 à 35% jusqu'à présent.

Elle sera complétée pendant deux ans par une **prime d'Etat** qui a été portée de 1.600 € à **3.000 €** grâce à l'aide exceptionnelle de 1.350 € au titre des investissements d'avenir annoncée par le président de la République le 21 mars.

L'objectif est ainsi de diminuer le reste à charge pour les plus modestes, sachant que le bouquet moyen de travaux s'élève à 15.000 € par logement, pour un objectif d'économies d'énergie de 25%.

Pour l'Anah, la meilleure solvabilisation des ménages bénéficiaires devrait permettre également de réaliser des travaux plus complets pour aider les personnes à sortir durablement de la précarité énergétique : "Avec les aides complémentaires versées par les différents partenaires, c'est désormais entre 60 et 100% du montant des travaux, en fonction de l'aide apportée par les collectivités territoriales, qui sera pris en charge par des aides publiques", estime Isabelle Rougier.

2. L'éligibilité des bailleurs au programme Habiter Mieux :

Le programme Habiter mieux n'est plus cantonné aux propriétaires occupants. Les bailleurs pourront bénéficier d'une **subvention de l'Anah de 25 à 35%**, assortie d'une **prime de l'Etat de 2.000 €**, à condition que les travaux entraînent un **gain énergétique supérieur à 35%** et que le **loyer soit conventionné sur 9 ans**.

Les syndicats de copropriété en difficulté pourront aussi percevoir une **prime d'Etat de 1.500 €** versée en complément de l'aide aux travaux de l'Anah, pour un **gain énergétique supérieur à 35%**.

3. L'amélioration du repérage des bénéficiaires :

Un défi de taille pour assurer le vrai décollage du programme : en 2 ans, 22.000 logements ont été rénovés, pour un gain énergétique moyen de 38%, et il faut passer à :

- 30.000 cette année,
- 38.000 en 2014
- avant d'atteindre en 2015 une vitesse de croisière annuelle de 50.000 logements.

En complément des partenariats actuels (collectivités territoriales, acteurs sociaux, intervenants à domicile, énergéticiens, artisans, etc.), l'Anah compte beaucoup sur les **1.000 ambassadeurs de l'efficacité énergétique** mis en place dans le cadre des emplois d'avenir.

Recrutés par des collectivités ou des associations, ils auront pour mission d'effectuer des visites à domicile pour informer les ménages sur l'utilité des travaux à réaliser et sur l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier.

Cela nécessite sur le terrain une réelle coordination des acteurs pour mettre en confiance les propriétaires, a rappelé, lors des Rencontres, Louis Gallois, Commissaire Général à l'Investissement et Président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) : "Il y a aujourd'hui une grande complexité et diversité des dispositifs et les acteurs de terrain doivent se parler. Il est indispensable de dégager un chef de file et de faire cautionner le projet par les maires et les élus car ce sont eux qui ont la légitimité la plus forte auprès des personnes en situation de précarité."